

AVISU CESEC 2020-57¹ **AVIS CESEC 2020-57**

*Relatif à la
Rilativu à a*

Convention de partenariat relative à la gestion locative adaptée (GLA) assurée par l'association ALIS sur le territoire du Cismonte,

Convenzione di partinariatu rilativa a a gestione lucativa adatta (GLA) assicurata da l'associu ALIS in cismonte

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particulare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine du 14 octobre 2020 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur la **Convention de partenariat relative à la gestion locative adaptée (GLA) assurée par l'association ALIS sur le territoire du Cismonte;**

Vistu a lettera di presentazione di u 14 d'ottobre di u 2020 di u Sgiò Presidente di u Cunsigniu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigniu Economicu, Social, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à a Convenzione di partinariatu rilativa a a gestione lucativa adatta (GLA) assicurata da l'associu ALIS in cismonte;

Après avoir entendu, Madame Marie-Antoinette Manenti – Chargée de mission "Coordination des politiques de l'insertion et du logement".

Sur rapport de Laetitia CUCCHI, pour la commission précarité-solidarités, santé, cohésion sociale et habitat ; sport et vie associative;

À nant'à u raportu Laetitia CUCCHI per a Cummissione precarietà - sulidarità, salute, cunesione suciale è abiatu ; sport è vita assuciativa;

¹ Adopté l'unanimité des suffrages exprimés

Abstention : 3 (BOSSART, DUBREUIL-VECCHI, RUBINI)

**Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,
Réuni en séance plénière le 03 novembre 2020, en téléconférence
Prononce l'avis suivant**

*U Cunsigliu Ecunomicu, Sicial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica
Adunitu in seduta pienaria u 3 di nuvembre di u 2020,
Prununzia l'avisu chì seguita*

Dans le cadre du Plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) du Cismonte, la Collectivité de Corse, par le biais d'une convention avec l'association ALIS, met en œuvre une action de Gestion locative adaptée.

Cette action vise à capter des logements du secteur privé afin de les attribuer au public prioritaire relevant du PDALHPD, en proposant à la fois une action de prévention des difficultés de l'occupant, et une sécurisation de la relation bailleur/locataire.

La passation de cette convention est l'objet de la présente saisine.

Le CESECC prend note avec satisfaction qu'une généralisation au territoire de la Corse du Sud de cette action réalisée depuis de nombreuses années en Haute-Corse est prévue dans les années à venir, dans le but de mettre en œuvre une égalité de traitement des usagers sur l'ensemble de son périmètre d'intervention.

Il suggère qu'une mise en place sur un mode partenarial pourrait être de nature à faciliter et à accélérer le déploiement de cette action de GLA.

En conclusion, **le CESECC approuve** le projet de conventionnement avec l'association ALIS.

La Présidente,

Marie-Jeanne NICOLI

